



RECU EN PREFECTURE
Le 03 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote : M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 17 - Plan Alimentaire Territorial - Signature de la Charte Partenariale par la Ville de Besançon

Délibération n° 2020/005968

Plan alimentaire territorial

Signature de la Charte partenariale par la Ville de Besançon

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	10/01/2019	Favorable unanime
Commission n° 3	09/1/2020	Favorable unanime
Commission n° 4	09/1/2020	Favorable unanime

I. Projet Alimentaire Territorial : définition et inscription dans les politiques de Grand Besançon Métropole

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 (Art. L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime) définit le cadre : « les projets alimentaires territoriaux [...] sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire [...]. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. [...] ».

Les partenaires engagés sur un projet alimentaire territorial (PAT) peuvent intervenir dans les divers domaines touchant à l'alimentation :

- économie alimentaire,
- culturel et gastronomique,
- nutrition santé,
- accessibilité sociale,
- environnement,
- urbanisme et aménagement du territoire.

En 2017, le Grand Besançon et la Chambre d'agriculture ont décidé d'engager un projet alimentaire territorial et obtenu un soutien du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Le projet alimentaire est également l'un des « projets prioritaires » du projet de territoire sous le titre « un engagement collectif pour l'alimentation de demain ».

Après une phase de rencontre des acteurs locaux et de diagnostic, notamment sur les filières alimentaires locales (production, outils de transformation), il s'agit désormais de structurer le partenariat local autour d'une charte.

II. Enjeux, grandes orientations et signataires potentiels de la charte

Le projet alimentaire territorial de l'agglomération bisontine fédère les acteurs du territoire pour tendre vers une alimentation saine, durable, accessible au plus grand nombre et pour renforcer l'approvisionnement local du territoire.

Le projet de charte identifie les enjeux alimentaires locaux et définit des ambitions en matière de :

- santé, qualité de l'alimentation et d'insertion sociale,
- d'aménagement équilibré du territoire, de transition énergétique et écologique,
- d'emploi et d'économie locale.

Le comité de pilotage du PAT associe actuellement :

- 5 collectivités territoriales,
- 3 chambres consulaires,
- 2 établissements de formation agricole,
- l'Agence d'urbanisme,
- le laboratoire Théma de l'Université de Franche-Comté,
- la DRAAF, l'ADEME...

Sa composition pourra être amenée à évoluer au gré des besoins du projet.

Après engagement de Grand Besançon Métropole, la charte sera proposée pour signature à l'ensemble des membres du Comité de pilotage.

III. Engagement de Grand Besançon Métropole

Grand Besançon Métropole s'engage à animer la démarche de projet alimentaire, ainsi qu'à agir selon ses compétences pour la réalisation des ambitions de la charte.

Il prévoit d'intervenir sur trois leviers :

- l'animation territoriale pour : l'approvisionnement local, l'installation agricole diversifiée, la promotion de la santé, la transition énergétique et écologique, la qualité de l'eau potable et la baisse des consommations agricoles,
- l'exemplarité de ses politiques publiques et l'appui aux communes intéressées : SCOT, PLUI, restauration collective...
- le portage de réflexions et projets en propre : pépinière d'activités maraîchères, étude d'une zone de production légumière, étude d'opportunité pour une légumerie...

IV. La Ville de Besançon

La Ville de Besançon, Ville PNNS (Plan National Nutrition Santé), est concernée par cette charte.

Trois engagements sont à souligner sur :

- La nutrition et équilibre alimentaire à travers de nombreuses actions notamment auprès des plus jeunes et des publics défavorisés: notamment interventions scolaires, programme de la cuisine éducative « de la fourche à la fourchette », programme de l'atelier santé ville « du panier à la santé »,
- Le développement des jardins partagés et des projets d'agriculture urbaine développés dans le cadre des politiques de prise en compte de la biodiversité et d'amélioration du cadre de vie (espaces verts, jardins),
- Les engagements de la cuisine centrale : la restauration scolaire travaille à la relocalisation de ses approvisionnements (produits de qualité en circuits courts et de proximité) en contribuant ainsi au développement et à l'organisation de filières locales.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le texte de la charte du projet alimentaire territorial porté par Grand Besançon Métropole,
- d'autoriser M. le Maire à signer la charte.

Mme PRESSE et M. FOUSSERET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2